Sociologie et sociétés



Le phénomène du Bouc émissaire The Wipping Boy Phenomenon

Margrit EICHLER

Volume 19, numéro 2, octobre 1987

Nouvelles trajectoires sociologiques

URI : https://id.erudit.org/iderudit/001225ar DOI : https://doi.org/10.7202/001225ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (imprimé) 1492-1375 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

EICHLER, M. (1987). Le phénomène du Bouc émissaire. Sociologie et sociétés, 19(2), 163-165. https://doi.org/10.7202/001225ar

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université de Montréal, 1987

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



Échos de la profession

La nécessaire mais difficile alliance des organismes subventionnant la recherche et de la communauté scientifique



On imaginerait mal, dans le monde contemporain de la science, qu'une communauté de chercheurs puisse être autonome et parfaitement autosuffisante au niveau des ressources financières devant sous-tendre ses activités de recherche. Depuis la Deuxième Guerre mondiale tout particulièrement, l'État contemporain a considérablement augmenté sa participation à l'organisation et au financement des activités de recherche constitutives de systèmes nationaux de recherche et développement. Que les sommes annuellement consacrées à la recherche par un État donné fluctuent à la hausse ou à la baisse ne saurait vraiment modifier la règle: l'État contemporain est le principal bailleur de fonds des activités de recherche, notamment des activités de recherche libre.

Mais pour le chercheur scientifique, l'État pourvoyeur n'est que très rarement un interlocuteur direct même si l'on constate, dans plusieurs pays, sa tendance actuelle à constituer, à côté de programmes réguliers de subventions à la recherche libre, des enveloppes de ressources destinées à financer des activités de recherche dont les objets et les thèmes, dits à pertinence socio-économique élevée, sont définis et imposés par lui. Entre la communauté scientifique et l'État pourvoyeur de ressources, s'est développé tout un ensemble d'institutions directement responsables de la gestion et de la consolidation des activités de recherche. Les conseils nationaux de recherche, les fondations d'aide à la recherche et à la formation de chercheurs actualisent les politiques de recherche retenues par l'État, développent leurs propres politiques et programmes de développement, d'aide et de soutien à la recherche, gèrent une proportion importante des ressources financières consacrées à l'activité scientifique.

La communauté scientifique est en général associée directement aux activités de ces institutions par le biais de sa participation aux travaux de leurs divers comités d'orientation et de mise au point de politiques générales et au moyen, d'autre part, de ses responsabilités d'évaluation de la qualité scientifique des projets soumis à leurs divers programmes d'aide et de soutien à la recherche. Dans un système national de recherche et développement, les fonctions assumées par les institutions, conseils nationaux et fondations de développement, d'aide et de soutien à la recherche et à la formation de chercheurs sont donc déterminantes. Il n'est point surprenant alors que les membres d'une communauté scientifique se préoccupent très activement du développement de ces institutions et acceptent d'autant plus de participer à leurs activités qu'ils ont aussi la chance, participants d'un système national de la recherche et développement parmi d'autres, d'en influencer le fonctionnement.

Sociologie et sociétés ouvre ici ses pages à divers chercheurs québécois et canadiens des sciences humaines et sociales à qui elle a demandé d'exprimer, en un court texte, leur point de vue au sujet du fonctionnement des organismes fédéral et/ou provincial d'aide à la recherche. Nous

leur avons demandé leur appréciation des pratiques d'évaluation de la recherche caractérisant les organismes subventionnant celle-ci, pratiques auxquelles la communauté scientifique est directement associée puisqu'elle est appelée à juger la qualité d'une démarche scientifique. Nous les avons aussi invités à commenter plus largement, dans le cadre de la dynamique globale d'un système national de recherche et développement, les rapports de pouvoir pouvant caractériser les relations de la communauté scientifique avec des institutions responsables de la promotion de la recherche. Nous avions formulé à leur intention, mais à titre de suggestions pouvant être que partiellement retenues et certes complétées par des préoccupations personnelles, les quatre questions suivantes.

Sommes-nous confrontés à l'existence d'un modèle ou d'un paradigme dominant au sein des sciences sociales et humaines, modèle ou paradigme servant de point de référence normatif aux opérations d'évaluation des projets de recherche que nous soumettons aux organismes subventionnant la recherche?

Faudrait-il favoriser le recours à un système ouvert d'évaluation de projets de recherche, système impliquant que l'auteur d'un projet connaîtrait l'identité des évaluateurs de celui-ci? Quels sont les inconvénients et les avantages d'un système ouvert et/ou d'un système fermé d'évaluation de projets de recherche?

La composition des comités de pairs mis sur pied par les organismes subventionnant la recherche, ou encore le recrutement des évaluateurs de projets de recherche, posent-ils un problème du point de vue de la participation égalitaire et équilibrée de personnes appartenant à des groupes bien spécifiques de la communauté scientifique comme les femmes, les groupes ethniques, etc.? Des mesures correctives à cet égard devraient-elles être mises en place?

Dans les rapports entre, d'un côté, la communauté scientifique, et de l'autre, les organismes subventionnant la recherche, y a-t-il finalement un problème de pouvoir et de rapports de force? Les organismes subventionnant la recherche imposant leur perception des intérêts et des attitudes de la communauté scientifique, exercent-ils un pouvoir trop prononcé au niveau de la formulation de programmes de subventions de recherche ou encore de programmes de bourses offerts au secteur des sciences sociales et humaines? La communauté scientifique est-elle trop souvent placée devant des décisions qui lui imposent une forme particulière de pratique scientifique ou de gestion des études supérieures, forme particulière sur laquelle elle exercerait somme toute un trop faible droit de regard?

Nous voulons par la publication de ces prises de position contribuer à la réflexion, toujours vivante et essentielle, qui nourrit le fonctionnement des institutions responsables, dans leur propre champ d'activités, du développement de la recherche et qui stimule la participation de la communauté scientifique elle-même à la production, la validation et la croissance des connaissances utiles à notre mieux-être collectif. Nous remercions madame Margrit Eichler du Département de sociologie de l'Ontario Institute for Studies in Education, madame Andrée Lajoie de la faculté de droit de l'Université de Montréal, monsieur Ralph Matthews du Département de sociologie de l'Université McMaster, monsieur Renaud Santerre du Département d'anthropologie de l'Université Laval et monsieur Arnaud Sales du Département de sociologie de l'Université de Montréal, d'avoir bien voulu participer à cet échange d'opinions et de réflexions sur le fonctionnement des organismes subventionnant la recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales.

L. M.

Le phénomène du bouc émissaire

MARGRIT EICHLER

Une invitation à discuter des problèmes de fonctionnement d'organismes allouant des subventions, particulièrement du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada qui d'ailleurs constitue la plus importante source de financement pour les chercheur(e)s en sciences sociales, est analogue à l'invitation qu'aurait un enfant à parler de ses parents: bien sûr on les aime et on ne pourrait vivre sans eux, mais...

Alors par où commencer? Plutôt que de dresser une liste de maux, j'ai choisi d'aborder une question seulement: ce que j'ai été amenée à qualifier de phénomène du bouc émissaire.

Le phénomène est décrit dans le roman de Mark Twain *The Prince and the Pauper*, dans lequel Tom Canty, déguisé en pauvre, change de vêtements avec le prince de Galles et devient prince pour un temps.

Tom apprend qu'un garçon, un bouc émissaire est fouetté chaque fois que le Prince de Galles fait du «travail bâclé et soi».

- «Whip Thee! dit Tom, étonné.
- «Why should he whip thee for faults of mine.»
- «Ah, your grace forgetteh again. He always scourgeth me,
- when Thou dost fail in thy lessons».

Lorsque le faux prince de Galles, Tom Canty, promet d'abolir le rôle de bouc émissaire, ce dernier pleure de désespoir, craignant que cela ne provoque sa perte.

«My back is my bread, O my gracious liege! If it go idle, I starve. An' thou cease from study, mine office is gone, thou'lt need no wipping-boy. Do not turn me away!»

La communauté des sciences sociales se trouve souvent dans la position de bouc émissaire vis-à-vis du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Nous ne pouvons pas nous en passer — c'est notre pain — mais quand le Conseil fait du «travail bâclé et sot», c'est la personne du chercheur qui est victime du châtiment.

Je prends pour acquis que les membres des différents comités qui revoient et attribuent les subventions sont des professeur(e)s, chercheur(e)s comme vous et moi, sérieusement engagé(e)s à rendre les plus justes et les meilleures décisions possibles, dans une conjoncture où la rareté de l'argent complique les décisions. Néanmoins, ils, elles sont aussi humain(e)s — comme vous et moi — et en cela sont sujets et sujettes à erreur. Par ailleurs, si ces personnes commettent des erreurs dans leurs décisions, elles ne sont pas susceptibles d'en porter quelque conséquence personnelle fâcheuse, et cela les met dans une position structurale unique. Les conséquences fâcheuses sont au contraire vécues par les chercheur(e)s. Au surplus, je présume que les membres du comité seront béatement ignorants du fait qu'une erreur ait pu être faite. Cela, en retour, élimine toute possibilité d'apprendre sur la base d'erreurs passées — car, ignorer qu'une erreur fut faite ne peut en rien favoriser qu'on évite de la répéter.

Permettez-moi de fournir un exemple personnel. Je suis présentement impliquée dans un projet de recherche d'envergure¹ qui reçut une subvention du CRSH. Toutefois, les fonds ne furent pas octroyés pour la troisième année du projet, l'ordinateur et l'imprimante furent éliminés, et les frais relatifs au personnel de recherche furent réduits d'un tiers pour les deux années de la subvention.

En ce qui a trait à la coupure de fonds pour la troisième année, je ne conteste nullement cette décision. Puisque nous pouvons formuler une nouvelle demande, cette mesure en est une, fondamentalement, de contrôle de la qualité: vous pouvez recevoir plus d'argent sur la base du travail accompli. En principe, je trouve cela acceptable.

Selon le raisonnement du comité, justifiant son refus de nous accorder un ordinateur et une imprimante, «l'accès à l'équipement central, non seulement devrait suffire, mais... serait en fait souhaitable compte tenu de la taille de la base de données». En effet, nos données devraient être nombreuses (selon un taux de réponse optimiste), et il serait aberrant de les enregistrer sur un micro-ordinateur: mais là ne fut jamais notre intention! Nous aurons, par ailleurs, un travail substantiel de traitement de texte à faire: la transcription de cent vingt entrevues non dirigées. Cette tâche s'avère en retour beaucoup plus économique et efficace si elle est exécutée à l'aide d'un micro-ordinateur.

Des appels téléphoniques permirent d'identifier un deuxième motif fondant la décision de réduire l'équipement: apparemment le CRSH considère qu'il a suffisamment subventionné l'équipement des institutions et qu'il leur incombe maintenant de le faire circuler d'un projet à l'autre. Encore une fois, ceci est équitable en théorie — en pratique, nous avons réussi à emprunter un microordinateur de notre institution, mais nous n'avons obtenu ni celui que nous aurions choisi, ni les logiciels les plus appropriés, de sorte qu'il en a résulté une perte d'efficacité considérable pour un personnel déjà extrêmement réduit.

Finalement, les coupures au poste du personnel de recherche semblent venir d'une méprise. Le comité a considéré que «le nombre de postes demandés d'assistants de recherche semblait

^{1.} Profil des professeur(e)s travaillant sur les femmes et bilan des études féministes dans les universités canadiennes, en collaboration avec Rhonda Lenton, de l'Université McMaster et avec Louise Vandelac de l'UOAM.

inflationniste». Cette perception semble fondée sur la prémisse stipulant «qu'il ne semble pas y avoir de justification suffisante pour investiguer la population entière plutôt que de l'échantillonner». La manière par laquelle quelqu'un peut constituer un échantillon significatif d'une population que personne n'a jamais identifiée, ni décrite, demeure obscure².

Deux autres collègues ont eu une expérience similaire à la mienne. Leur enquête ethnographique fut mutilée de tout son personnel de recherche. Dans les deux cas, les décisions des comités (deux comités différents) semblent être basées sur une méconnaissance évidente de la méthode de recherche impliquée — mais ce sont les chercheur(e)s qui en font tous les frais et ils sont considérables!

Le type de décisions émanant des comités, ci-dessus décrit, met le chercheur face à un dilemme déchirant: allez-vous refuser ce qui, après tout, est une subvention substantielle, sachant que cela signifie abandonner une étude que vous désirez beaucoup faire et que vous considérez théoriquement et empiriquement importante, intéressante, peut-être même agréable — et pour laquelle vous avez déjà investi une solide année de préparation? Sans compter qu'il n'y a pas d'organisme substitut possible vers lequel se tourner. Ou allez-vous accepter une subvention que vous savez inadéquate et inapte à vous permettre de réussir un aussi bon travail que vous l'auriez souhaité (et pour lequel vous êtes compétent)? [Nous avons opté pour la deuxième solution et nous prions pour qu'un miracle se produise.]

La question n'est pas personnelle, elle est plutôt structurelle. Tout comme le bouc émissaire est affligé des erreurs du prince, les conséquences problématiques des décisions des comités sont complètement assumées par les chercheur(e)s. Puisqu'il n'y a pas de contact direct entre les membres des comités et les candidat(e)s aux subventions, les membres des comités ne sauront jamais formellement l'impact de leurs décisions. Comment peuvent-ils alors évaluer la justesse de leurs décisions, si aucun mécanisme de *feed back* n'est établi?

En tentant de trouver une solution à ce problème, ma première réaction fut d'en appeler à l'institution en faveur d'une révision des décisions du comité. Cependant, étant donné que le CRSH est lui-même l'objet de mesures sévères de la part du gouvernement fédéral, et compte tenu du fait que toute procédure d'appel entraîne presque inévitablement une augmentation substantielle des coûts administratifs, au moment même où le CRSH se débat (avec succès) pour réduire ses coûts afin de maintenir ses programmes de subventions et de bourses d'étude³, il m'est apparu que, dans la conjoncture, l'introduction d'un mécanisme d'appel formel ne résoudrait pas le problème.

J'aimerais plutôt proposer une solution très simple qui ne coûterait presque rien, et qui contribuerait probablement à réduire le nombre potentiel de décisions problématiques de la part des comités. Elle consiste simplement à informer les chercheur(e)s du moment de l'évaluation de leurs demandes, et à exiger qu'ils, qu'elles fournissent un numéro de téléphone où on peut les joindre le jour où leur projet est discuté en comité. Alors, s'il y a des interrogations à clarifier à propos de quelque aspect du projet, ou si le comité envisage d'altérer le budget, on devrait soumettre le cas au titulaire de la demande, et les chercheur(e)s pourraient ainsi, par téléphone, fournir les raisons pour lesquelles leurs demandes ont été ainsi soumises et préciser ce qu'un changement entraînerait comme conséquences. Le comité, en retour, pourrait évaluer l'information additionnelle et en tenir compte au moment de sa décision.

Cette modeste proposition n'abolirait pas l'«institution» des chercheur(e)s comme boucs émissaires mais, au moins, elle ferait porter leurs cris, au moment de la formulation du jugement, à l'attention des personnes qui, de par leurs décisions, produisent des victimes; l'impact exercé par les décideurs deviendrait alors d'autant plus visible.